

Contribution de la Ligue de l'enseignement FAL 44

Ville de Nantes – Quartiers populaires et été 2018



LA QUESTION EDUCATIVE AU CENTRE DE L'INCLUSION SOCIALE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

JANVIER 2019

Personnes Ressources :

Florence LACAZE, Secrétaire générale

Françoise HUEBER-MOUSSET – Vice-présidente déléguée

Bérengère SAULNIER – Responsable du service Education et Milieu scolaire

02 51 86 33 30

secretariatgeneral@laligue44.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Le contexte de notre contribution	
1 – LES VALEURS RÉPUBLICAINES QUE NOUS DÉFENDONS	4
La complémentarité des acteurs	4
L'école publique	6
<i>Propositions</i>	6
2 – LA DÉMARCHE ÉDUCATIVE ET LES QUESTIONS POSÉES	7
Les cités éducatives	7
Force de la semaine à 4 jours et demi	7
<i>Propositions</i>	8
Qu'entend-on par « climat scolaire » ?	8
<i>Propositions</i>	9
3– LES RÔLES, FONCTIONS ET COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS ÉDUCATIFS	10
<i>Propositions</i>	10
4 – LA PLACE DES FAMILLES	11
Les équipes enseignantes	11
La reconnaissance et le soutien aux familles	11
<i>Propositions</i>	12
CONCLUSION	13

INTRODUCTION

LE CONTEXTE DE NOTRE CONTRIBUTION

L'été 2018 a marqué un tournant dans la perception de la situation des quartiers populaires nantais. Qu'on les qualifie d'émeutes ou d'événements, les actes de violence urbaine posée par une partie des habitant.es de ces quartiers, notamment les jeunes, suite à la mort d'un des leurs dans une altercation avec les CRS, ont été de nature à bouleverser la manière de penser l'appui à ces quartiers et leurs habitant.es.

Pourtant, lorsque les associations sont interrogées, nombreuses sont celles pour qui la situation était prévisible, palpable même et qui avait déjà alertés la collectivité, sans que leur point de vue ait été entendu. Dans ce comment en sommes-nous arrivés là qui ne sert non pas à rechercher des coupables, mais des solutions de remédiation et de prévention, de nombreuses questions se sont posées dans les échanges inter associatifs.

La Ligue de l'enseignement FAL 44 présente dans les quartiers populaires par l'intermédiaire de ses associations affiliées, ses activités sportives éducatives (UFOLEP/USEP) ou de manière directe par son activité propre (co animation coordination inter associatif politique de la ville, lutte contre les discriminations, lire et faire lire, action éducative dans les établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré) a participé de ces échanges, rencontre et soutien opérationnel, notamment aux relogements des associations dépourvues.

Mais pour cette contribution, nous nous centrerons sur la question éducative. Nous l'étayerons au regard de 3 éléments posés en préalable et qui de notre point de vue font système.

- **L'impact de la politique de la ville dans le réajustement de l'égalité sociale** dans les quartiers populaires. Ce sujet est revenu de nombreuses fois dans les débats. Les chiffres de Nantes Métropole que nous ne réitérons pas ici¹, parlent d'eux-mêmes de la disparité de la qualité de vie et au-delà, de la condition sociale qui reste encore et toujours dégradée malgré des moyens économiques conséquents.

«Toute la dynamique institutionnelle à l'œuvre de la politique de la ville française concourt à inhiber l'émergence d'une capacité d'action autonome des habitants. Toutes ses orientations de fond confortent leur atomisation, aux antipodes du développement communautaire qui vise à restaurer des dynamiques collectives, bien au-delà de ce que l'on entend par "lien social" dans l'animation socio-culturelle »².

Les moyens issus de la politique de la ville et de la ville de Nantes, permettent de maintenir dans les quartiers populaires un tissu social associatif, fragilisés par la baisse des soutiens de l'Etat, des différents échelons de collectivités et de la dégradation des moyens économiques des publics. Ils ne facilitent pas pour autant la capacité à l'agir ensemble et à produire empowerment³.

- **La constitution d'une communauté de citoyen.n.e.s et la capacité à agir ensemble dans les situations de crise comme dans l'action au quotidien.** Fragilisée par la peur du « communautarisme », les risques de verrouillage par la collectivité de l'interface avec les habitant.es au dépend des acteurs du territoire est noté comme latent par les associations.

« La plupart des élus ne comprennent pas que la "communauté", c'est ce que les habitants partagent en commun, c'est la prise de conscience de leurs intérêts communs. De même que l'on a parlé d'une "conscience de classe" à propos du mouvement ouvrier, il s'agit de faire advenir une «conscience du quartier», de transformer une force latente en force active pour échapper à la résignation et au fatalisme individuels »⁴.

- **L'action éducative et le rôle majeur de l'école dans la capacité à produire de la progression sociale et l'émancipation, quelle que soit l'origine sociale et culturelle, dès lors qu'elle s'inscrit dans une complémentarité des acteurs éducatifs.**

« Comme l'a rappelé le président de la République, l'éducation est le levier principal, et fondamental, pour l'émancipation des habitants des quartiers populaires. Le volet éducatif est inhérent à la politique de la ville. Dès la création des zones d'éducation prioritaire en 1981, les pouvoirs publics se sont préoccupés de compenser les inégalités scolaires vécues par les populations et les territoires les plus fragiles par des moyens supplémentaires. Aujourd'hui, nous arrivons à une nouvelle étape, qui nécessite une autre méthode de travail. »⁵

Par-delà l'annonce des « cités éducatives » souhaitées par le gouvernement, l'émergence de propos cet été des habitant.es interrogeant à la fois la qualité et l'accueil des écoles de la République, la mesure des sanctions posées (avec l'exclusion scolaire dès l'école primaire) et leur attachement à ces écoles n'a pu que nous interroger.

Les services publics ont peu ou prou désertés les quartiers populaires. Le monde du travail dans un contexte de chômage de masse, n'est plus perçu comme vecteur d'ascenseur social mais de ségrégation. Dans cette guerre des places, le poids symbolique et réel qui pèse aujourd'hui sur l'école comme dernier bastion de l'égalité républicaine est considérable et doit être mieux accompagné, nous y reviendrons.

Notre contribution s'attardera dans un premier temps à resituer notre propos dans le cadre du socle commun des valeurs républicaines qui est le nôtre. Nous reviendrons ensuite sur la question éducative dans des débats et dispositifs généraux qui la constituent puis nous nous attarderons sur la notion fondamentale de complémentarité éducative avec une focale sur la place des familles pour se conclure sur une synthèse de nos propositions.

¹ Disponible sur le site de Nantes Métropole

² Thomas Kirszbaum, sociologue, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique

³ Capacité à maximiser la participation individuelle ou collective des habitant.es autour d'objectifs de justice sociale et d'accès aux droits économiques et sociaux, en prenant en compte les phénomènes de pouvoir dans la société.

⁴ Thomas Kirszbaum, sociologue, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique

⁵ Vincent Léna, ancien délégué du Gouvernement à Grigny, site du CGET

1 LES VALEURS RÉPUBLICAINES QUE NOUS DÉFENDONS

LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS

On entend souvent dire, jusque dans les plus hautes sphères décisionnaires que les fédérations d'éducation populaire ont déserté les quartiers d'habitat social.

La Ligue de l'enseignement comme d'autres, a démontré depuis bien longtemps que cela reposait sur des présupposés plutôt que sur des faits. Il y a ici confusion avec un fait social avéré qui est celui du départ des militant.es progressistes vers d'autres zones de logement, généralement pavillonnaires, qu'ils ou elles soient encartés dans des partis politiques, syndicats ou associations. Si les individus ont fait des choix de vies personnelles dont les effets se mesurent aussi dans le climat social des quartiers, les choix professionnels des organisations eux n'ont pas changé sur le fond. Ils se sont modifiés sur la forme, l'engagement dans tous les espaces de la vie n'étant plus la norme de notre société⁶, éducation populaire incluse.

Notre rapport d'activité annuel revient sur nos actions dans les quartiers populaires et plus particulièrement les quartiers des Dervallières ou de Malakoff mais aussi notre engagement dans le cadre du contrat de ville pour faciliter l'application de cette politique au bénéfice des habitant.e.s des quartiers. Notre volonté de déplacer notre siège dans le sillage de la gestion d'un centre de séjour international à Malakoff à l'horizon 2022 s'inscrit dans cette même logique.

Pour autant la complémentarité des acteurs que nous sommes à toujours à être repensée. Elle s'est heurtée ces dernières années à plusieurs mécanismes.

- L'arrêt du soutien de la ville à l'activité arts plastique

Il a mis fin entre autre à une action parentale fondamentale dans les quartiers populaires, celle d'ateliers de création parents /enfants qui par le biais du média arts plastiques permettaient la consolidation de relations, la découverte d'espaces culturels dédiés et l'ouverture vers d'autres horizons. La Ligue de l'enseignement FAL 44 et les amicales s'étant longuement exprimées sur ce sujet ; nous n'y reviendrons pas mais l'incompréhension dans les choix de politique publique culturelle demeure. L'éducation populaire dans son action discrète du quotidien ne semble plus y avoir sa place, eu égard à celle de l'événementiel. Nous ne pouvons que le regretter.

- La complémentarité toujours en chantier avec l'Accord.

Nous avons mis en œuvre avec le soutien de la politique de la ville, une action intitulée « **inclusion sociale par le BAFA** » qui proposait un parcours à destination des jeunes des QPV, gratuit pour les bénéficiaires qui étaient accompagnés individuellement pour suivre un base BAFA et ensuite être orienté soit vers la garantie jeune, la poursuite du BAFA, le service civique ou tout autre dispositif adapté. Là où nous avons moins de 10 places nous avons reçu près de 50 candidatures, démontrant ainsi la volonté des jeunes dès lors que les barrières économiques étaient levées. Cependant, même avec la mise en place d'un comité de pilotage, nous n'avons pu obtenir de l'accord l'accueil des jeunes en stage, ceux-ci étant préservés à d'autres acteurs partenaires de l'Accord. Le dispositif n'a donc pu être pérennisé.

- La complémentarité avec la ville dans la création et le soutien aux amicales laïques

Le maintien des amicales laïques en Loire-Atlantique qui ont peu ou prou disparu en France, en dehors des bastions de dualité scolaire, est un élément notable de l'action éducative du territoire. L'accompagnement de la fédération et des soutiens dont elle bénéficie, notamment ceux de la municipalité nantaise y sont pour beaucoup. Ce n'est pas un hasard si la convention entre la ville et la fédération précise que ce partenariat est un partenariat intégrant cette spécificité des amicales.

Il y a nécessité à continuer à œuvrer pour que ceci soit intégré à tous les niveaux de l'échelle communale. Les amicales sont des associations qui s'inscrivent dans une relation forte à l'école publique distincte des associations de parents d'élèves et au sein de la fédération qui porte leur nom, pour agir dans une communauté de valeurs partagées et d'outils adaptés.

Pour éviter de voir se répéter plusieurs situations qui nous ont fragilisés telles que la dissolution de l'amicale laïque de la Beaujoire ou la création de l'amicale de Bellevue en dehors de la fédération, il convient que chacun soit au clair sur ces rôles et fonctions : la fédération comme la ville, qui n'a pas vocation à se substituer aux corps intermédiaires et à leur rôle facilitateur mais aussi parfois d'aiguillon. Ce rôle d'aiguillon c'est aussi celui qui fait soupape et permet de faire remonter en amont les problématiques repérées.

Pour ce faire il y a nécessité à ce que la collectivité et ses agents très présents sur la ville, laissent des espaces aux associations et aux habitant.es pour s'auto organiser. Nous l'avons vu lors des événements de l'été 2018, le nombre ne fait pas pour autant raison et le désarroi les agents de la ville, dépourvus pour certains face à la situation, repose la question de la complémentarité entre la ville et le tissu associatif.

L'inter associatif constitué récemment dans le cadre de la politique de la ville est l'exemple même d'un espace autonome dont il faudra mesurer les effets. On voit déjà qu'il permet une concertation et une confrontation des points de vue. Il construit de l'acculturation collective entre des associations qui ne se côtoyaient pas forcément en amont et qui toutes agissent dans ce cadre désormais commun, au bénéfice de l'intérêt général.

⁶ Roger Sue

Faire advenir une communauté d'acteurs

On le voit bien, la diversité et la densité des acteurs sur Nantes ce qui en soit est une chance, peut devenir une faiblesse dès lors que les rivalités, enjeux ou tout simplement l'ignorance des uns et des autres prédominent.

Agir ensemble n'est pas une action naturelle mais une volonté politique déclinée techniquement. Elle suppose de lever un frein majeur. Celui que laisser des espaces de vide dans les quartiers populaires, soit susceptible de produire non pas de la créativité mais du communautarisme.

Il y a donc nécessité à clarifier ce que recouvre ce terme comme nous l'avons fait en invitant Eric Fassin à débattre avec nous en 2017 dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme et comme nous le ferons encore cette année en accueillant Miguel Benhasayag aux Dervallières sur le pouvoir d'agir.

Rappelons que Le communautarisme n'est pas une philosophie politique, mais un motif polémique, qui sert en France à faire valoir a contrario la reformulation d'une culture républicaine, laïque et nationale, prétendument menacée par quiconque en questionne les points aveugles.

« Communautarisme est la signature lexicale de tout discours visant à discréditer la politisation des questions minoritaires⁷ ».

La communauté c'est tout autre chose. Ainsi pour qu'il y ait communauté,

« Il faut qu'il y ait sentiment de partager avec un ensemble de gens un même rapport au monde et donc qu'il y ait une exigence partagée de solidarité interne au groupe. Or, si l'on parle des musulmans en France ou des immigrés et de leurs descendants, les sciences sociales attestent qu'il n'y a que très rarement un tel sentiment d'appartenance et de solidarité. En conséquence, le discours du «communautarisme» suppose et impute des communautés qui, le plus souvent, n'existent pas⁸ »

Le développement de discours publics stigmatisant les origines pour désigner de nouvelles «classes dangereuses» supposées «in-intégrables» (hier les enfants d'ouvriers, aujourd'hui les enfants d'immigrés), et le développement en parallèle de revendications identitaires (Français se revendiquant de souche contre communautés revendiquant leurs références confessionnelles) renforcent des séparatismes ethnoculturels et des défiances de part et d'autre.

La montée de l'homophobie est une réalité de l'agglomération sur laquelle nous avons été interpellés dans le cadre de nos actions de lutte contre les discriminations (par les associations du collectif et maison de quartier) notamment chez les jeunes. Former et accompagner, notamment sur le cadre juridique, reste un vrai sujet que nous portons depuis près de 10 ans dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme et toutes les formes de discriminations ainsi que dans notre centre de formation (à l'attention des bénévoles, professionnels des collectivités et des acteurs de l'ESS)

C'est également valable dans le cadre de la montée de l'islamophobie. La question de la laïcité, instrumentalisée et mal comprise cristallise autour d'elle ce débat de l'appartenance à la France républicaine.

Le comité national d'action laïque dont la Ligue de l'enseignement est membre (CNA) a ainsi produit une enquête « *la laïcité à l'école : les enseignants ont la parole⁹* » auprès de 650 enseignant.es du public exerçant du primaire au lycée. Elle a été complétée par une enquête plus qualitative, réalisée par les militant.es et acteurs locaux des organisations constitutives du CNAL auprès de 999 enseignant.es des écoles, collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologiques publics.

Les enseignant.es constatent un renforcement des contestations du principe de laïcité, en particulier influencées par l'actualité internationale. En réalité, lorsque l'on affine les questions, la définition de la laïcité ne fait pas totalement consensus parmi les enseignants.

Les travaux montrent que les élèves sont peu encouragés à prendre une part active dans la mise en pratique du principe de laïcité. De leur côté, les parents sont très peu associés à des activités de formation à la laïcité. Enfin, les enseignants sont très peu à avoir reçu une formation sur la laïcité (ceux qui en ont bénéficié en sont satisfaits). Enfin, les enseignants ont une appréciation très contrastée sur les dispositifs et les aides mis à leur disposition pour faire partager aux élèves le principe de laïcité.

En revanche, ce qui semble plus inquiétant, ce sont les actes ou paroles d'intolérance entre élèves, de racisme, de pression à l'égard des filles qui atteignent un niveau préoccupant pour les enseignants.

C'est donc non pas le cadre de la laïcité qui est en danger. Celui-ci explicité pourrait être un outil facilitateur du vivre ensemble. C'est plutôt la montée des intolérances et du rapport à l'autre, aux autres et à la différence qui fait résonance ici. Les discriminations ont à être nommées et résolues si nous voulons contrer leur progression latente et leur assimilation comme logique.

C'est également sur ce chantier de la communauté d'acteurs que nous avons à progresser, pour adopter la poursuite du même bien commun ; l'application réelle des valeurs de la république, ce qui ne supprime pas pour autant les débats mais les concentre sur les leviers collectifs. Ils sont nombreux aujourd'hui ceux qui sont prêts à s'y engager, non en substitution de l'Etat et de la collectivité mais en complémentarité que l'on soit acteur de l'éducation populaire, association ou habitant.es.

⁷ Eric Fassin, sociologue

⁸ Fabrice Dhume, sociologue et membre de l'URMIS ((Unité de recherches Migrations et sociétés)

⁹ <http://www.cnal.info/?p=369>

L'ÉCOLE PUBLIQUE

Rappelons également notre conception de l'École par le biais de cette citation

«Ce n'est pas une inflation d'enseignement supplémentaire mais une manière d'enseigner et de vivre qui intègre, dans tous les domaines, l'exigence première de toute éducation pour les temps qui viennent : « former des sujets capables de résister à la toute-puissance pulsionnelle ; d'oser penser par eux-mêmes, et de s'engager ensemble dans la construction démocratique du bien commun¹⁰».

Rappelons aussi l'attachement de la Ligue de l'enseignement à l'école publique en ce qu'elle porte intrinsèquement les valeurs de la République. Celle de l'attachement à une loi d'égalité et non celle définie par les mœurs et croyances, d'une éducation dans une neutralité religieuse et non pas philosophique, rassemblant ainsi les conditions pour former à l'ouverture et à l'esprit critique. L'école publique se doit d'être celle qui accueille tous les enfants, sans restriction ni sélection. Si elle doit repenser sans cesse la qualité de son enseignement ; nous nous défions d'une tendance actuelle à la déstabiliser. La privatisation de l'enseignement que ce soit par des mécanismes de type carte scolaire, création d'écoles privées (confessionnelle ou hyper pédagogique) ne peuvent se faire qu'au dépend de l'égalité scolaire républicaine, laissant les plus faibles d'entre nous au prise avec leurs difficultés.

En ce sens, un récent communiqué du Comité National d'action Laïque rappelle la très forte corrélation entre le milieu social d'origine et la réussite scolaire, mise en évidence par l'OCDE et le CNETCO. La France, malheureusement, donne moins à ceux qui ont moins.

Si cette tendance doit être corrigée dans l'enseignement public, le CNAL regrette qu'une série de mesures en faveur des établissements d'enseignement privé, aille à l'encontre de l'intérêt général, en favorisant particulièrement le séparatisme social. Il s'agit de l'extension du financement public obligatoire aux classes maternelles privées (montant estimé 50 millions d'euros) et l'adoption par le Sénat de deux amendements visant à relever de 14 millions d'euros le montant de l'enveloppe accordée aux établissements privés d'enseignement supérieur.

Les établissements privés accueillent 26 % d'élèves issus de familles favorisées en 1984, ce taux est passé à 36 % en 2012, et dans certains établissements parisiens il dépasse aujourd'hui 80 %. Ainsi, davantage d'argent public va solidifier l'entre soi scolaire que s'est construit la frange la plus favorisée de la population.

PROPOSITION 1 - AFFIRMATION DES VALEURS REPUBLICAINES :

1. **Re affirmer une politique municipale de soutien aux écoles publiques** des quartiers populaires, en s'appuyant notamment sur les acteurs complémentaires de cette école pour en augmenter la légitimité, la complémentarité qualitative et la reconnaissance
2. **Reconnaître la place des corps intermédiaires en consolidant les financements associatifs** des acteurs agissant dans les quartiers populaires dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement (voir contribution de l'inter associatif politique de la ville)
3. **Promouvoir une compréhension et une application saine du principe de laïcité** en direction de l'ensemble des acteurs éducatifs : actions de sensibilisation et de formation, diffusion de l'enquête du CNAL, lecture aux enfants dans le cadre de Lire et Faire Lire, mobilisation autour du 9 décembre dans le cadre des semaines de la laïcité, mobilisation dans le cadre des semaines de lutte contre les discriminations.
4. **Faire vivre les mixités dans les quartiers** : continuer le travail qui a été fait sur la carte scolaire à Malakoff afin de faire vivre l'hétérogénéité de la population scolaire (collègue Sophie Germain)
5. **Renforcer les actions portées avec des citoyen.ne.s, jeunes ou moins jeunes, pour donner à lire le vécu des discriminations et les pistes de résolutions**
6. **Soutenir les acteurs qui forment et accompagnent les habitant.es pour apprendre à nommer et reconnaître les discriminations comme pour renforcer leur pouvoir d'agir.** Si des expérimentations ont eu lieu sur Nantes, tels que les travaux réalisés par Tissé Métisse, le groupe de citoyen.ne.s accompagné par la ville de Nantes ou les actions de la Ligue de l'enseignement aux Dervallières, nous savons que ces expérimentations sont à renforcer, développer et s'inscrivent sur le long cours.

¹⁰ Philippe Meirieu, chercheur, essayiste et homme politique français, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie

2 LA DÉMARCHE ÉDUCATIVE ET LES QUESTIONS POSÉES

Penser la question éducative aujourd'hui dans le contexte que nous venons de décrire c'est tout d'abord s'inscrire dans les grands débats nationaux.

Nous en retiendrons trois.

- Les cités éducatives
- La semaine de 4 jours et ½
- Le climat scolaire

LES CITÉS ÉDUCATIVES

Les cités éducatives sont un nouveau dispositif interministériel, copiloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). *"Basé sur des projets locaux, ce label d'excellence se mettra en place, à la rentrée 2019, en associant tous les acteurs éducatifs (enseignants, éducateurs, personnels des PMI, bibliothécaires, travailleurs sociaux...), en lien avec les parents"*, précise le CGET avec comme objectifs *"prévenir le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative"*.

Prévu sur une soixantaine de sites, le dispositif veut *"promouvoir la continuité éducative en dehors du temps scolaire", "coordonner davantage les moyens publics" et "mettre en cohérence les projets de la communauté éducative"*. Le rapport Borloo prévoyait que chaque coordinateur bénéficie de 100 000 euros pour gérer les urgences sociales. Il pourrait aussi mobiliser un million par an de financements.

On le voit ce nouveau dispositif mérite donc qu'on s'y intéresse même s'il est difficile aujourd'hui de savoir concrètement ce que ce dispositif produira et si Nantes sera concernée par ce label.

Il n'empêche. Vouloir organiser la cohérence des acteurs éducatifs sur un territoire est déjà reconnaître qu'ils existent et que cela fait défaut. La question majeure reposera sur la capacité à les mobiliser en s'appuyant sur les collectivités, les déclinaisons locales de l'Etat et les associations dans un contexte de fragilisation respective peu propice à la consommation d'énergie disproportionnée, sans garantie de résultat ni de moyens.

LES FORCES DE LA SEMAINE DE 4 JOURS ET DEMI

La Ligue de l'enseignement s'est depuis l'origine des débats positionnée en faveur de cette organisation du temps scolaire, considérant qu'il en était de l'intérêt de l'enfant. Que ce soit dans le respect de son rythme de vie ou de sa capacité à l'apprentissage.

Dans un contexte où la baisse des aides d'état a précipité le retour à la semaine des 4 jours dans nombre de collectivités, il est notable que la ville de Nantes ait à ce jour conservé son attention à la préservation des intérêts de l'enfant.

L'encadrement de ces temps périscolaires, leur articulation avec les temps scolaires, est à penser de manière globale avec les enseignants (pas seulement les services de l'Etat), les parents, les élus locaux et les animateurs, voire les travailleurs sociaux. L'élaboration systématique de projets éducatifs territoriaux (PEDT) est une voie à affiner pour viser la participation de tous les enfants à ces activités éducatives non obligatoires (contrairement à l'école).

Le projet éducatif de la ville de Nantes (PEDT) qui se clôture en 2020 a pour axe 1 *« Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités sociales et territoriales, en valorisant les compétences des enfants et en associant leurs familles »* et s'appuie sur une charte commune de l'action éducative.

Si la démarche est à saluer, la démarche éducative concertée est un processus long et il reste du chemin à parcourir avant l'atteinte de cet objectif.

Différents thématiques sociétales sont abordées pendant les temps péri et extrascolaire, il nous semble important de rappeler que la question du numérique est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de notre société. Réduire la fracture numérique c'est réduire l'inégalité entre les enfants. Plusieurs thématiques peuvent être abordées : les fake-news, les réseaux sociaux, le cyber harcèlement, le coding, la e-réputation ...

PROPOSITION 2 - CONTINUER A FAIRE VIVE LES TEMPS PERI ET EXTRA SCOLAIRES

1. **S'intéresser aux cités éducatives dans le cadre du PEDT en y associant les mouvements complémentaires de l'Ecole**
2. **Faire un point d'étape avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre du PEDT sur l'encadrement des temps périscolaires** tels que le préconise le rapport du CESER «la culture pour faire société» :
3. **Localement : faire le lien avec l'expérimentation de l'école des Marsauderies pour faire découvrir activités présentes sur le quartier** afin que les enfants puissent ainsi les pratiquer. Pourquoi ne pas permettre avec les moyens alloués politique de la ville de renforcer la mise en place de dispositif comme ceux ci sur les quartiers prioritaires pour :
 - ✓ **Permettre à une majorité d'enfants d'avoir accès à de la découverte de pratiques culturelles, sportives**
 - ✓ **Renforcer la possibilité de créer des parcours pour une pratique plus assidue en restant sur son territoire.** En effet, dans les échanges avec l'amicale des Gauguins, pour exemple, les parents regrettent ne pas avoir suffisamment le choix de faire pratiquer à leurs une/des activités dans laquelle il pourrait se spécialiser, et pourquoi pas viser l'excellence, comme ont le choix de le faire les enfants du centre-ville (ex : conservatoire)
4. **Former le personnel éducatif** aux nouveaux enjeux du numérique et aux valeurs de la République (laïcité et appréhension des mécanismes de discriminations)

QU'ENTEND-ON PAR " CLIMAT SCOLAIRE " ?

Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative. Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves, et pour les personnels dans l'école. Le concept de climat scolaire n'est pas nouveau, mais il s'est imposé dans tous les établissements scolaires. De dossiers en rapports, d'analyses en conférences, les apports permettent de saisir la dimension systémique du climat scolaire et de cerner les causes endogènes et exogènes des violences à l'école.

« La loi du 8 juillet 2013 et son rapport annexé font une place importante au climat scolaire avec l'objectif d'améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ». Cette notion nouvelle de climat scolaire dans le paysage éducatif français souligne la préoccupation de tous les acteurs de renouveler l'approche de la prévention des violences. L'idée est d'accorder une importance majeure à la vigilance afin de prévenir, anticiper tout ce qui peut créer des tensions dans les écoles. [...]

Agir contre les violences en milieu scolaire, c'est donc mener une politique pérenne et globale. C'est se préoccuper aussi bien des incidents les plus graves que des micro violences répétées et accumulées qui dégradent progressivement et durablement le climat scolaire. C'est s'intéresser à l'ensemble de l'organisation de l'école, en combinant des actions portant sur les différents facteurs identifiés : dynamique d'équipe, justice scolaire, coéducation, stratégies pédagogiques, pratiques partenariales ou encore qualité de vie dans l'école. »¹¹

La qualité et le style de vie scolaire reposent sur un sentiment de sécurité mais ce sont surtout l'engagement, la motivation, le plaisir qui comptent. Le climat scolaire reflète aussi le jugement qu'ont les parents, les personnels et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école.

Cette notion de «climat» repose sur une expérience subjective de la vie scolaire qui prend en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein et autour de l'école. Les recherches ont inclus les études sur «l'effet-classe» et «l'effet-maître», les effets de la composition des classes – très dépendante du climat organisationnel et du style de leadership. Aujourd'hui, la notion de climat scolaire pose le cadre d'une réflexion sur une école de qualité.

¹¹ Jean-Paul Delahaye, Directeur général de l'enseignement primaire



La délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire : DMPLV préconise notamment l'amélioration de la formation des personnels, de la prévention et du traitement du harcèlement entre élèves, revoir l'application des régimes de punitions et de sanctions pour permettre une justice réparatrice, ainsi qu'à mutualiser les bonnes pratiques. Un guide de médiation par les pairs propose aux équipes des écoles un ensemble de pistes pour améliorer la vie de l'école. L'approche se veut globale et associe la lutte contre les violences, l'organisation des partenariats, le développement de pédagogies de coopération. L'objectif : améliorer le bien-être des élèves et des enseignants.

A Nantes, nous participons du groupe de travail initié par la maison des adolescents dans le cadre du PIA jeunesse.

PROPOSITION 3 - CLIMAT SCOLAIRE ET PRATIQUES PARTENARIALES

1. Dans les écoles et établissements scolaires

- ✓ **Primaire** : prévention lutte contre le décrochage scolaire. : favoriser les classes de découvertes, les parcours citoyenneté, l'accompagnement à la scolarité (au-delà de l'aide aux devoirs)
 - ✓ **Collège** «Acc'san » mise en place pour les collégiens d'un dispositif d'accompagnement à la sanction de 3 jours (travail en partenariat avec la famille, le professeur principal et l'élève) en complémentarité du dispositif « mesure de responsabilisation».
 - ✓ **Lycée** : Décrochage scolaire : travail avec la ligue de l'enseignement (conventionnée Etat/ Rectorat) sur du Service civique combiné (3 jours en structure et deux jours à la MLDS)
2. Prendre en compte **les préconisations du Rapport Grande Pauvreté et Réussite scolaire dont les départs en classe de découvertes** en particulier pour les écoles REP et REP+ de la ville afin de permettre aux élèves de faire vivre les mixités et réduire les inégalités entre enfants pour l'ouverture au monde
 3. **Mettre en place un parcours citoyen** (écoles et maisons de quartiers) avec des temps de visites d'institutions, des animations sur les luttes contre les discriminations, égalité filles/garçons, convention internationale des droits de l'enfant, Nantes ville compagne de la libération «La France et moi» (exposition co financée par la ville de Nantes et réalisée par la Ligue de l'enseignement FAL 44)» comme il existe déjà pour l'expression artistique et culturelle

3

LES RÔLES, FONCTIONS ET COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS ÉDUCATIFS

Mettre en œuvre une politique qu'elle soit portée par l'Etat ou par la municipalité, c'est au-delà des moyens économiques, réunir un ensemble d'acteurs qui ont à agir ensemble afin de faciliter la cohérence de cette politique et la réussite de ces objectifs.

La qualité des relations entre ces acteurs, clairement identifiés, la place qui leur est donnée et l'attention collective à ce que l'enfant se sente en sécurité est une garantie collective de mieux vivre ensemble. Ainsi nous dit la recherche,

« Le développement d'un lien fort entre le jeune, sa famille et l'école permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants. Un véritable cercle vertueux s'enclenche lorsque l'enfant se sent soutenu tant par sa famille que par ses enseignants : on assiste alors à la diminution de la victimisation et des conduites agressives à la diminution des comportements antisociaux.¹² »

C'est donc tout l'enjeu d'une communauté éducative définie dans le code de l'éducation ainsi :

« Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions.[...] « Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative...¹³ »

Mais cette communauté éducative doit s'entendre sur tous les temps de vie de l'enfant et s'étendre aux lieux, espaces fréquentés par l'enfant dans son parcours de vie : activité de loisirs hors temps scolaire, réflexions sur les lieux de socialisation entre pairs et l'adaptabilité de l'espace public à la sécurité et l'épanouissement de l'enfant.

La modification de l'organisation du temps scolaire, concomitante avec l'utilisation désormais massive de l'outil numérique a modifié fortement les relations parents –enseignants et tout simplement les relations des familles à l'école. Le modèle antérieur de relation directe à l'enseignant à la sortie de l'école fonctionne moins bien et une distance se creuse, démultipliée par des injonctions de réussite scolaire sociétales qui ont pour effet de culpabiliser :

- Les enseignant.es remis en cause dans leur pédagogies et leur légitimité soient parce :
 - ✓ Qu'ils délivrent un enseignement qui ne correspond pas aux attentes des familles alors que leur fonction est pourtant d'éviter à l'enfant la fusion- répulsion avec sa famille en le délivrant « de la confiture familiale » pour lui permette d'accéder à ses propres savoirs et croyances.
 - ✓ Qu'ils découvrent leur métiers et n'ont pas l'expérience requise dans un contexte de tensions et nous disent les familles « ont peur des enfants ».
- Les familles susceptibles de ne pas être à la hauteur des attendus de l'école en termes de suivi scolaire ou tout simplement d'éducation des enfants, notamment dans la gestion de la frustration.

« Résister à la toute-puissance pulsionnelle » comme nous y invite Philippe Mérieu, c'est aussi permettre à l'enfant de s'approprier des échelles de valeurs dans un monde où tout semble nivelé ... On voit là l'importance d'une action éducative reposant sur son socle et de ce qui permet par temps de crise à l'individu, à l'enfant et à sa famille de se poser des questions avant de poser des actes, quels qu'ils soient.

PROPOSITION 4 – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. **Repenser l'aménagement de l'espace public avec les enfants eux-mêmes** : mise en place d'un groupe ou conseil des enfants ponctuel
2. **Mettre en place des chantiers de jeunes pendant les vacances scolaires** sur des actions de citoyenneté active
3. **Recréer des amicales laïques dans les quartiers populaires.** Le soutien ou l'appui à la création des amicales via la Ligue de l'enseignement est à développer en s'autorisant de nouvelles manières de faire ensemble, en étant convaincu que les amicales sont des espaces d'expressions pour les parents d'élèves, les enseignant.e.s et habitant.e.s. Elles peuvent être des outils associatifs pour, suite aux constats partagés, permettre la mise en œuvre de réponses telles que Lire et faire Lire, l'accompagnement à la scolarité, des activités sportives ou culturelles, ou encore des cafés de parents

¹² Site Canopé

¹³ Code de l'éducation : article Article L111-3 et L111-4

4 LA PLACE DES FAMILLES

LES ÉQUIPES ENSEIGNANTES

Les équipes enseignantes sont avec les familles, les actrices clefs d'une confiance retrouvée dans l'accès à la réussite scolaire pour toutes et tous. Cela suppose une pratique de la coéducation qui pourrait être définie ainsi.

«Une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle ne se limite pas à l'interaction entre l'enfant et le média censé permettre l'apprentissage, mais s'appuie aussi sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble. Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif (parents, enseignants...). La coéducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant¹⁴»

LA RECONNAISSANCE ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES

Etre parent n'est jamais simple. Il l'est encore moins dès lors que le poids de la réussite sociale s'est individualisé. Elle n'est plus que rarement présentée comme la conséquence d'inégalité ou de discriminations mais comme conséquence des leviers de motivations des individus. Pourtant l'impact de la situation familiale reste majeure et selon une étude de l'Observatoire des inégalités¹⁵, entre 2008 et 2012, le niveau de vie moyen annuel des 10 % les plus riches a augmenté de 450 euros, alors que celui des 10 % les plus pauvres a baissé de 540 euros.

On passe nous dit le CESER Pays de la Loire.

D'un régime de progrès mal partagé à un régime au sein duquel les différentes catégories sociales s'éloignent les unes des autres. Parfois appelée « fracture sociale », cette situation génère des tensions et des phénomènes de relégation qui touchent principalement des ensembles urbains. Des décennies de « politique de la ville », souvent accompagnée de volets culturels, n'endiguent pas les manifestations chroniques de ghettoïsation.[...]. Les diverses formes de pauvreté, les aléas et conditions d'existence de certaines familles, notamment monoparentales, pèsent parfois sur l'éducation de base, même si il n'y a pas de déterminisme en la matière¹⁶.

Si être parent semblait un acte naturel transmis de génération en génération, les questions qui se posent aux parents d'aujourd'hui sont à la fois nouvelles et en constant renouvellement. L'explosion du numérique a notamment effacé tous les codes et toutes les limites entre vie privée et vie publique, générations, culture ou savoir, censés être accessibles partout et sur tous les sujets, indépendamment de l'âge du lecteur. Ce nouveau construit social, dans un contexte d'augmentation du nombre de parents en perte de repère, indépendamment de leurs acquis sociaux ou culturels, c'est ce que l'on nomme la parentalité.

«Ce terme désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, affective, morale et culturelle. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale, enfant confié à un tiers)¹⁷»

Le contexte mondial ajoute à la complexité, avec des déplacements de populations qui s'accroissent et portent parfois des conceptions de l'éducation différentes d'une population à l'autre, mais aussi des périmètres de la famille hétérogène liés à la «tradition» ou aux circonstances de l'émigration. La culture d'origine de certaines familles issues de l'immigration constitue un socle de références qu'il faut comprendre pour ne pas s'y heurter. Cet aspect est connu des éducateurs et travailleurs sociaux qui vérifient à quel point des valeurs traditionnelles sont en négociation constante, sinon en conflit ouvert, avec la culture scolaire. Nombre d'enseignants sont confrontés aux difficultés d'instruire et éduquer dans la difficulté des perceptions et des niveaux divergents de confiance¹⁸ réciproques entre l'école et les familles.

"Les cultures traditionnelles non occidentales, supposent une érudition et des pratiques si peu familières aux éducateurs qu'elles sont très rarement abordées ou utilisées dans des classes pourtant cosmopolites en milieu urbain.¹⁹"

Nous l'avons dit dans notre point précédent, la place des familles, quelles qu'elles soient, dans la complémentarité éducative est un sujet fondamental de l'émancipation des enfants mais aussi de la cohésion sociale d'un territoire. Le rôle que les mamans ont joué dans l'apaisement estival est à regarder de près pour que leur parole, leur savoir soit reconnu et leur place légitimée, dans un processus de remédiation des inégalités observées sur chaque quartier.

¹⁴ site universcience.fr

¹⁵ avril 2013

¹⁶ Rapport CESER Pays de la Loire « la culture pour faire société »

¹⁷ Groupe d'appui de la loi réformant la protection de l'enfance-avril 2011

¹⁸ La campagne contre les ABC de l'égalité en est un autre exemple

¹⁹ Sabine DEVILLE audition CESER « rapport la Culture pour faire société »

Le rôle des familles est aussi fondamental, nous l'avons déjà écrit, dans le cadre de la prévention de la radicalisation ou à minima et ce sont pour partie les mêmes racines, celle de l'inégalité sociale et de la « petite » délinquance. Nombreuses sont celles, sentant leurs enfants basculer, sont démunies. Elles se disent peu soutenues par les pouvoirs publics qui au mieux les stigmatisent au pire les sanctionnent dans un fichage à large spectre alors qu'un travail de remédiation et de solutions collectives reste lui à construire.

PROPOSITION 5 – ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

1. **Intermédiation avec les amicales dans la relation école/ famille** (dossier déposé politique de la ville)
2. **Mettre en place un travail avec les mères de familles** de recueil d'observation des besoins et de propositions d'actions au bénéfice du collectif et de la remédiation sociale
3. **Créer des brigades de volontaires pour accompagner les familles nouvellement arrivées en France.** L'implication des familles est une des conditions nécessaires dans la réussite scolaire de ses enfants. Elle peut contribuer à prévenir l'absentéisme des élèves, facteur important de l'échec scolaire, ainsi que la violence à l'école. La Ligue de l'enseignement – FAL 44 peut donc créer une «brigade» de volontaires en service civique qui travaillerait avec les amicales pour accompagner les parents étrangers nouvellement arrivés en France à appréhender l'école de la république : qui sont les acteur-trice.s ? Comment fonctionne-elle ? Mais nous pouvons aussi développer en partenariat avec les amicales des café-parents pour parler de l'accompagnement du travail à la maison et ainsi éviter les conflits à l'intérieur des familles.
4. **Mettre en œuvre la partie éducative du plan de lutte contre la radicalisation avec l'éducation populaire**

CONCLUSION

Vous trouverez ci-après la reprise des propositions présentées tout au long du document.

PROPOSITION 1 - AFFIRMATION DES VALEURS RÉPUBLICAINES :

1. **Re affirmer une politique municipale de soutien aux écoles publiques** des quartiers populaires, en s'appuyant notamment sur les acteurs complémentaires de cette école pour en augmenter la légitimité, la complémentarité qualitative et la reconnaissance
2. **Reconnaître la place des corps intermédiaires en consolidant les financements associatifs** des acteurs agissant dans les quartiers populaires dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement (voir contribution de l'inter associatif politique de la ville)
3. **Promouvoir une compréhension et une application saine du principe de laïcité** en direction de l'ensemble des acteurs éducatifs : actions de sensibilisation et de formation, diffusion de l'enquête du CNAL, lecture aux enfants dans le cadre de Lire et Faire Lire, mobilisation autour du 9 décembre dans le cadre des semaines de la laïcité, mobilisation dans le cadre des semaines de lutte contre les discriminations.
4. **Faire vivre les mixités dans les quartiers** : continuer le travail qui a été fait sur la carte scolaire à Malakoff afin de faire vivre l'hétérogénéité de la population scolaire (collègue Sophie Germain)
5. **Renforcer les actions portées avec des citoyen.ne.s, jeunes ou moins jeunes, pour donner à lire le vécu des discriminations et les pistes de résolutions**
6. **Soutenir les acteurs qui forment et accompagnent les habitant.es pour apprendre à nommer et reconnaître les discriminations comme pour renforcer leur pouvoir d'agir.** Si des expérimentations ont eu lieu sur Nantes, tels que les travaux réalisés par Tissé Métisse, le groupe de citoyen.ne.s accompagné par la ville de Nantes ou les actions de la Ligue de l'enseignement aux Dervallières, nous savons que ces expérimentations sont à renforcer, développer et s'inscrivent sur le long cours.

PROPOSITION 2 - CONTINUER À FAIRE VIVE LES TEMPS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

1. **S'intéresser aux cités éducatives dans le cadre du PEDT en y associant les mouvements complémentaires de l'Ecole.**
2. **Faire un point d'étape avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre du PEDT sur l'encadrement des temps périscolaires** tels que le préconise le rapport du CESER « la culture pour faire société ».
3. **Localement : faire le lien avec l'expérimentation de l'école des Marsauderies pour faire découvrir activités présentes sur le quartier** afin que les enfants puissent ainsi les pratiquer. Pourquoi ne pas permettre avec les moyens alloués politique de la ville de renforcer la mise en place de dispositif comme ceux ci sur les quartiers prioritaires pour :
 - a) **Permettre à une majorité d'enfants d'avoir accès à de la découverte de pratiques culturelles, sportives.**
 - b) **Renforcer la possibilité de créer des parcours pour une pratique plus assidue en restant sur son territoire.** En effet, dans les échanges avec l'amicale des Gauguins, pour exemple, les parents regrettent ne pas avoir suffisamment le choix de faire pratiquer à leurs une/des activités dans laquelle il pourrait se spécialiser, et pourquoi pas viser l'excellence, comme ont le choix de le faire les enfants du centre-ville (ex : conservatoire).
4. **Former le personnel éducatif** aux nouveaux enjeux du numérique et aux valeurs de la République (laïcité et appréhension des mécanismes de discriminations)

PROPOSITION 3 - CLIMAT SCOLAIRE ET PRATIQUES PARTENARIALES

1. **Dans les écoles et établissements scolaires**
 - a) **Primaire** : prévention lutte contre le décrochage scolaire. : favoriser les classes de découvertes, les parcours citoyeneté, l'accompagnement à la scolarité (au-delà de l'aide aux devoirs)
 - b) **Collège** «Acc'san » mise en place pour les collégiens d'un dispositif d'accompagnement à la sanction de 3 jours (travail en partenariat avec la famille, le professeur principal et l'élève) en complémentarité du dispositif « mesure de responsabilisation».
 - c) **Lycée** : Décrochage scolaire : travail avec la ligue de l'enseignement (conventionnée Etat/ Rectorat) sur du Service civique combiné (3 jours en structure et deux jours à la MLDS)
2. Prendre en compte **les préconisations du Rapport Grande Pauvreté et Réussite scolaire dont les départs en classe de découvertes** en particulier pour les écoles REP et REP+ de la ville afin de permettre aux élèves de faire vivre les mixités et réduire les inégalités entre enfants pour l'ouverture au monde
3. **Mettre en place un parcours citoyen** (écoles et maisons de quartiers) avec des temps de visites d'institutions, des animations sur les luttes contre les discriminations, égalité filles/garçons, convention internationale des droits de l'enfant, Nantes ville compagnon de la libération « La France et moi» (exposition co financée par la ville de Nantes et réalisée par la Ligue de l'enseignement FAL 44) » comme il existe déjà pour l'expression artistique et culturelle.

PROPOSITION 4 – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. **Repenser l'aménagement de l'espace public avec les enfants eux-mêmes** : mise en place d'un groupe ou conseil des enfants ponctuel.
2. **Mettre en place des chantiers de jeunes pendant les vacances scolaires** sur des actions de citoyenneté active.
3. **Recréer des amicales laïques dans les quartiers populaires**. Le soutien ou l'appui à la création des amicales via la Ligue de l'enseignement est à développer en s'autorisant de nouvelles manières de faire ensemble, en étant convaincu que les amicales sont des espaces d'expressions pour les parents d'élèves, les enseignant.e.s et habitant.e.s. Elles peuvent être des outils associatifs pour, suite aux constats partagés, permettre la mise en œuvre de réponses telles que Lire et faire Lire, l'accompagnement à la scolarité, des activités sportives ou culturelles, ou encore des cafés de parents.

PROPOSITION 5 – ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

1. **Intermédiation avec les amicales dans la relation école/ famille** (dossier déposé politique de la ville)
2. **Mettre en place un travail avec les mères de familles** de recueil d'observation des besoins et de propositions d'actions au bénéfice du collectif et de la remédiation sociale
3. **Créer des brigades de volontaires pour accompagner les familles nouvellement arrivées en France**. L'implication des familles est une des conditions nécessaires dans la réussite scolaire de ses enfants. Elle peut contribuer à prévenir l'absentéisme des élèves, facteur important de l'échec scolaire, ainsi que la violence à l'école. La Ligue de l'enseignement – FAL 44 peut donc créer une «brigade» de volontaires en service civique qui travaillerait avec les amicales pour accompagner les parents étrangers nouvellement arrivés en France à appréhender l'école de la république : qui sont les acteur-trice.s ? Comment fonctionne-t-elle ? Mais nous pouvons aussi développer en partenariat avec les amicales des café-parents pour parler de l'accompagnement du travail à la maison et ainsi éviter les conflits à l'intérieur des familles.
4. **Mettre en œuvre la partie éducative du plan de lutte contre la radicalisation avec l'éducation populaire**.

NOS ENGAGEMENTS

La Ligue de l'enseignement est avec d'autres, une ressource locale, pour développer tout autant un programme de prévention des violences, d'amélioration du climat scolaire, prenant en compte toutes les parties ; acteurs, lieux, temps périscolaires ou extra-scolaires qui sont aussi importants que ce qui peut se passer dans le dedans du temps scolaires pour rassurer l'enfant et sa famille.

Nos propositions inscrites dans cette contribution s'inscrivent dans la volonté pleine et entière de contribuer à l'amélioration durable et donc inscrite dans du temps long pour sortir nos quartiers d'un plafond de verre qui continue, génération après génération à produire de l'éloignement identitaire et fragilise en ce sens la société dans son ensemble .

La ligue de l'enseignement consciente des enjeux est prête à prendre sa juste part d'un combat alliant les valeurs et les actes et mettre ainsi ses compétences au service de la collectivité et des habitant.es.

Contribution écrite en Janvier 2019

FÉDÉRATION
LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FAL 44
9 rue des Olivettes
BP 74107
44041 NANTES cedex 1

02 51 86 33 30
secretariatgeneral@laligue44.org